

## Avis de concours pour le recrutement des Professeurs Assistants

L'Université Abdelmalek Essaâdi organise des concours (Session 29/10/2021) pour le recrutement des professeurs assistants (**03 postes**), selon les établissements universitaires et dans les spécialités suivantes:

| Etablissement                                                     | Nombre des postes | Spécialité                      |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------|
| Ecole Normale Supérieure<br>Tétouan                               | 01                | Economie et gestion             |
|                                                                   | 01                | Langue et littérature française |
| Faculté des Sciences Juridiques,<br>Economiques & Sociales Tanger | 01                | Droit privé français            |

Sont autorisés à se présenter à ce concours les titulaires d'un Doctorat ou d'un Doctorat d'Etat ou d'un Diplôme équivalent.

Les candidats doivent s'inscrire obligatoirement à travers le lien: <https://econcours.uae.ac.ma/> **Et ce avant le 25 octobre 2021.**

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces administratives suivantes auprès du service des Ressources Humaines de l'établissement concerné pour le concours, et ce avant l'épreuve orale:

- Une demande adressée au chef de l'établissement ;
- Autorisation officielle de participation au concours;
- Curriculum Vitae (CV) ;
- Une (01) copie du diplôme de Doctorat et des diplômes obtenus;
- Une (01) copie de l'arrêté d'équivalence pour les diplômes étrangers;
- Une (01) copie de la carte d'identité nationale électronique ;
- Une (01) copie de la thèse de doctorat et du dossier scientifique.

La liste des candidats admis pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le portail de l'Emploi Public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) , et sur le site web de l'Université : [www.uae.ma](http://www.uae.ma) ainsi que le site d'établissement concerné par le concours.

Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'épreuve orale, et les résultats finaux des concours seront publiés sur le portail et sur les sites susmentionnés.